

Hygiène pratique

Autor(en): **D'Anjou, Renée**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **4 (1901)**

Heft 202

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-285615>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

obtenir la place de grand vicaire de son oncle, l'apostat Gobel, évêque constitutionnel de Paris. Priqueler fut l'un de ceux qui favorisèrent le plus, par leurs intrigues, les mauvais sujets qui cherchaient à bouleverser la Principauté.

Venons enfin à *Valet*, curé de Bourrignon. C'était un homme suffisant dans sa manière de penser. Différent de tous ses confrères, extraordinairement rempli de lui-même, estimant toujours son jugement supérieur aux autres, ayant un esprit chicaneur, il eut plusieurs mauvais procès avec ses paroissiens. Ce qui le rendit méprisable, avare et détesté souverainement dans sa paroisse. On jugera maintenant qu'avec de tels défauts il devait être du nombre des prêtres jureurs qui suivirent le torrent d'iniquité pour satisfaire, les uns, leur cupidité d'intérêts, les autres, leurs vues d'orgueil et d'ambition. Ce sont là les ministres fonctionnaires du nouveau régime qui restèrent ainsi dans la nouvelle France pour scandaliser le peuple et l'engager à participer au schisme de la France, schisme condamné par notre saint Père le pape Pie VI.

Je n'oserais passer sous silence les deux prêtres scélérats *Voisard* et *Lémann*, le premier promoteur de l'Evêché de Bâle et secrétaire du ci-devant suffragant Gobel, le second confrère intrus du Chapitre de St-Michel à Porrentruy. Tous les deux, ils avaient conspiré et trempé leurs mains dans les complots ayant pour but le renversement de la souveraineté temporelle de notre Prince, d'une partie de ses officiers. Le projet ayant été découvert, le traître Voisard fut contraint de fuir et de s'expatrier. Lémann fut mis en arrestation au château de Porrentruy et y resta jusqu'au jour où la troupe française entra sur les terres de la Principauté et après le départ des troupes autrichiennes. Délivré de sa prison, le missionnaire hypocrite (*) se montra partout témoignant du repentir d'avoir coopéré contre la justice du gouvernement. Il se déguisa encore quelque temps devant le monde. Mais le moment favorable de se dévoiler arriva bientôt. Ce fut quand le factieux Rengguer, sous la protection du général Demars, fit convoquer une assemblée générale de toutes les communes de la Principauté, exceptées toutefois celle de la Prévôté de Moutier-Grandval. Le prêtre ambitieux ayant obtenu des suffrages pour être élu député à l'Assemblée générale de

(*) Lémann, d'une insatiable ambition, avait couru à Vienne, au passage du pape Pie VI. A force d'intrigues il obtint le titre de missionnaire apostolique. De retour au pays il voulut donner des missions, mais tous les curés lui fermèrent les portes des églises. Il s'était emparé, par fraude d'un canonicat, à Porrentruy, malgré le Prince et le Chapitre de St-Michel.

question pour un *daucus carota*. — Réponse. — devine la réponse ?

— Sais-je, moi ? — murmura Geneviève, dont la tête commençait à tourner.

— Non, ce serait drôle, si ce n'était navrant ! Le vieux professeur fit entendre, en signe de mépris, une sorte de hennissement aigu.

— Navrant !... réponse « de la ciguë ! — Ah ! ça, Monsieur, lui criai-je, vous ne voyez donc pas ce qu'il y a au centre de l'ombelle ? — Tiens, c'est vrai, une petite bête rouge ! » Une petite bête rouge ! Non, c'était trop fort, et tu conviendras que j'aurais pu m'en tenir là ?... Enfin, pour toi, je voulais insister, et, avisant un superbe échantillon d'*eryngium-maritimum*, j'en fis l'objet d'une troisième interrogation. Notre homme prit l'*eryngium* et, avec son imperturbable aplomb, — note qu'il riait sous cape, avec un air, manifestement de se moquer de moi : « Quel beau chardon !... » Cette fois, je jugeai la mesure comble. — un chardon !

la Rauracie, il siégea au nom de sa commune (*)

Se voyant comme élevé au pinacle, oubliant son caractère sacerdotal, il se démasqua ouvertement et fit voir quels étaient ses sentiments en déployant ouvertement tout son plan d'intrigues et de fourberies contre son Souverain et son gouvernement afin de les rendre odieux aux yeux du peuple.

Quand l'évêché fut une fois réuni à la France, le prêtre orgueilleux, ouvertement démasqué, ne connut plus de bornes à ses extravagances de tout genre. Il déshonora son caractère sacerdotal en se coiffant du bonnet rouge et en se promenant audacieusement dans les rues de Porrentruy. En un mot il en enchérit sur les plus enrégés pour se déshonorer lui-même. Il couvrit le Prince Evêque des plus noires calomnies telles que ses plus cruels ennemis n'auraient pas imaginées (**).

Ayant toutes les qualités et les vertus patriotiques requises par le nouveau régime des Jacobins, il fut bien vite remarqué dans les commissaires, députés de la Convention nationale de Paris et d'autres fameux Français. Ils jetèrent les yeux sur ce nouveau Jacobin et en firent un des représentants ou députés dans la dite Convention au nom du département du Mont-Terrible. Ils ne réussirent que trop bien à le faire élire. Le prêtre apostat, de son côté, fit tout son possible pour être élu, force protestations de serment, de bassesses indignes de son caractère sublime. Il se fit même mépriser par les plus méchants et on le traita d'apostat. Toutefois il joua admirablement bien son rôle à l'entière satisfaction des Conventionnels.

Tous ces prêtres jureurs de la nouvelle France demeurent au pays plus pour scandaliser et attrister le peuple que pour le consoler. Etant privé de ses pasteurs légitimes qui avaient sa confiance, il eut la douleur d'entendre ces malheureux jureurs crier contre les bons curés et les couvrir de calomnies, cherchant à enlever aux paroissiens la bonne opinion qu'ils avaient de leurs pasteurs.

Bien loin de se faire aimer et rechercher, les jureurs, par ce moyen, tombèrent encore davantage dans l'opprobre et le mépris. Le peuple refusa net d'assister à leurs messes et ne voulut pas d'eux pour remplir les fonctions spirituelles (**).

(*) Député de la petite commune de Roche d'Or.

(**) C'est bien le cas d'appliquer ici à ce misérable ces mots : *Corruptio optimi pessima*.

(***) Il est vraiment curieux de constater que près de cent ans après ces événements les mêmes faits se sont reproduits dans le Jura pen-

— les ânes, ma parole, s'imaginent en voir partout ! — un chardon ! — « Monsieur, lui dis-je froidement, il est inutile de rééditer votre stupide plaisanterie du *carduus carduum*, vous en serez pour vos impertinentes allusions, j'ai l'honneur de vous saluer... » Et je lui ai tourné le dos. Tu as maintenant la preuve que cet individu ne peut en aucune façon te convenir.

— Mais votre enquête n'a porté que...

— N'insiste pas.

— Qu'importe que mon fiancé soit ignorant en botanique ? je n'épouse pas un...

— Jamais je ne donnerai mon consentement à ce mariage !

— Mon oncle ?

Hors de lui, M. Chardonnet brandit la cuiller à potage, répandant sur sa serviette une cascade de bouillon.

— Jamais, répéta-t-il, avec une exaspération croissante. Tu m'entends, jamais !... l'*eryngium maritimum* un chardon !... Jamais !...

(La suite prochainement.)

Les autorités départementales constatant ce mécontentement général du peuple, craignirent un soulèvement général. Ils cherchèrent à calmer les esprits. L'autorité envoya des émissaires dans tous les districts pour faire la lecture d'écrits concernant les curés émigrés. Dans ces écrits ces bons prêtres étaient traités de lâches, ayant abandonné leurs paroissiens, qu'ils avaient écouté plutôt leur caprice que la voix de la charité, que leur devoir était de mourir à leur poste plutôt que d'abandonner leurs ouailles.

Ces émissaires insinuèrent tant de mensonges et de calomnies contre les prêtres émigrés, qu'ils finirent par persuader au peuple que ces prêtres étaient en faute. Le peuple crut, mais pour un moment seulement, que leurs pasteurs n'auraient jamais dû les quitter ainsi et si promptement à cause du serment civique. Mais il fut bien vite détrompé, lorsque la suite lui apprit que les curés et autres ecclésiastiques avaient agi en bons prêtres et en défenseurs de la religion catholique, en demeurant fidèles à leurs serments (*).

Ce pauvre peuple abusé dit plus tard, tout haut : « Oui nos prêtres ont suivi la bonne voie, car nous voyons bien maintenant les intentions infernales des impies contre l'autel et contre les ministres de la religion ». Il fut le témoin attristé des atrocités commises par ces fougueux irréligionnaires, en plusieurs endroits du pays, quand ils brûlèrent les autels et les croix, quand ils traitèrent les prêtres qui exerçaient leurs fonctions, de fanatiques et en disant, *que toute la religion n'était qu'un tissu et un assemblage de superstitions*, comme on le verra dans la suite de cette histoire, quand il fut interdit, par un décret, tout exercice extérieur de religion, dans les ci-devant églises et oratoires où se célébraient les divins mystères des autels.

dant l'inqualifiable persécution de 1873 et les années suivantes. Le peuple refusa net le ministère des prêtres apostats qui avaient remplacé les curés légitimes exilés. Quels rapprochements !

(*) En 1874 on débita les mêmes calomnies contre le clergé fidèle, on lui reprocha de ne pas accepter la loi schismatique et la destitution de son évêque légitime, Mgr Lachat, mais le peuple ne se laissa pas tromper. Il demeura uni à ses pasteurs légitimes, exilés, comme en 1795.

(A suivre).

HYGIÈNE PRATIQUE

La santé de l'enfant.

La santé, écrivait Fontenelle, est l'unité qui fait valoir les zéros de la vie. Sans la santé que chacun reconnaît comme le premier, mais aussi comme le plus fragile de tous les biens, il n'y a ni sécurité, ni avenir pour l'enfant, ni repos, ni joie pour la famille. « Il n'y a pas de richesse plus grande que la santé du corps, ni de plaisir égal à la joie du cœur », a dit l'*Ecclésiaste*. Il faut donc savoir soigner son enfant, le protéger contre la maladie ; malheureusement il est presque impossible d'y arriver toujours, or lorsqu'une menace est dans l'air, que le petit se montre triste, qu'il est sans appétit, a le sommeil agité, il faut tout de suite prévoir l'invasion du spectre sombre, le repousser par les secours médicaux et, s'il est le plus fort, le chasser le plus vite possible.

La première chose à faire est de donner au petit malade une installation hygiénique, une grande chambre claire, — le docteur Périer, médecin spécial de l'enfance, fait

installer ses malades dans le salon qui est ordinairement la pièce la plus belle d'un appartement, — facile à aérer et de laquelle on doit enlever meubles encombrants, les tentures et les tapis. Quand il s'agit des fièvres graves, il est nécessaire d'avoir deux chambres : une pour le jour, une pour la nuit, afin de soumettre alternativement les deux pièces à une ventilation complète. Quand il est impossible d'avoir deux chambres, il est encore préférable d'ouvrir celle où se tient le malade, en prenant la précaution de bien le couvrir, que de laisser dans l'air saturé des miasmes de la maladie. En toute saison, mais surtout en hiver, on a la ressource de l'aération au moyen du tirage de la cheminée, surtout quand il y a du feu. Quand il n'y en a pas le renouvellement de l'air est d'environ 300 mètres cubes d'air à l'heure et quand il y en a, de 1.200 mètres cubes à peu près. Une chambre de malade, on le voit, doit donc toujours contenir une cheminée dont le tablier ne sera jamais rabattu. Depuis peu on a inventé, pour suppléer à l'absence des ventilateurs, les vitres perforées ; les jours innombrables de ces vitres laissent pénétrer l'air sans produire de courants appréciables et peuvent à la rigueur remplacer, à Paris — où l'hygiène est plus difficile à observer que partout, — la vieille et bonne cheminée détronée par l'économie, l'intromission du poêle mobile.

Un thermomètre placé à la hauteur du malade indiquera toujours la température de l'air qu'il respire, elle ne doit pas être inférieure à 16° centigrades ; en hiver on l'obtiendra par le chauffage, et en été par la ventilation.

L'adjuvant de l'air est la lumière, elle est élément de vie : ceux qui vivent loin d'elle perdent leur couleur, leur vigueur, leur goût, à plus forte raison l'enfant malade tenu longtemps emprisonné. Le soleil devra entrer chez lui, brûler par son action chimique les matières organiques en suspension dans l'air, tuer les champignons et les moisissures qui se développent à l'ombre.

Si, cependant, l'enfant souffre des yeux ou de la tête, il sera bon d'atténuer la clarté au moyen de persiennes ou jalousies mobiles.

La nuit, la simple veilleuse sera admise, les lampes, même les bougies, développent des gaz viciant l'air, le meilleur éclairage serait l'électricité, mais il est encore peu pratique et très dispendieux.

L'ordre et la propreté sont aussi de première nécessité, il faut avant tout désencombrer la pièce des choses inutiles, avoir une table recouverte d'une serviette où sont disposés les médicaments en ordre, ceux pour l'usage externe — qui porte tous l'étiquette rouge. — bien soigneusement à part, les petites cuillers, les tasses, les soucoupes doivent être lavées et essuyées après chaque usage, replacées de manière à être en vue, trouvées de suite.

Le balayage-essuyage, se fera lentement avec des éponges ou linges humides, de manière à ne soulever aucune poussière ; aucun linge sale ou vase non propre ne sera toléré dans la chambre, la garde ou la mère seront elles-mêmes très soigneuses de leur toilette, simple, rigoureusement nette, sans aucun parfum.

Les désinfectants, les fumigations qui produisent une odeur très désagréable seront employés le moins possible, la propreté suffira la plupart du temps à en éviter l'emploi ; si, cependant, il est indispensable d'en admettre, un peu de chlorure de chaux,

placé dans une assiette et arrosé de vinaigre de temps en temps, produira l'antisepsie. Quant aux vaporisations d'eau de Cologne et l'emploi du sucre brûlé, ce sont des « dissimulants » absolument inutiles et ne détruisant aucun miasme.

Les antiseptiques qui empêchent la mauvaise odeur de se produire en s'opposant à la fermentation qui lui donnerait naissance, ne doivent pas être rejetés comme les désinfectants qui l'enlèvent ou la cachent. Les meilleurs sont, je crois, les plus anciens, tel que le phénol Boheuf, le thymol, le coaltar saponifié, etc...

Inutile d'ajouter que les animaux, plantes, fleurs, ne sont pas à leur place dans une chambre de malade, sauf, cependant un ou deux eucalyptus dont les émanations balsamiques sont antifevrales.

Est-il utile de dire encore que le bruit est nuisible, que le calme intérieur se produit au moyen du calme extérieur, qu'il ne faut pas chuchoter derrière une porte entre-bâillée non plus, parce que dans la maladie, l'hyperesthésie des sens est extrême. Bref, la mère aimante et dévouée suppléera toujours par l'intelligence du cœur au savoir.

RENÉE D'ANJOU.

Aux champs

Le sel pour le bétail. — La conservation des œufs. — Des lapins.

Le sel, si nécessaire à l'alimentation du bétail, est tonique, apéritif et légèrement purgatif. Il peut être donné aux animaux de deux manières, soit en stratification, ou en aspersion sur les fourrages fades et aqueux dont il améliore la valeur digestive et nutritive. C'est aussi le meilleur antidote contre le principe vénéneux (la solanine), contenu dans les pommes de terre, et doit toujours leur être adjoint surtout quand on donne ces tubercules crus.

Il peut aussi dit le *Journal d'Agriculture*, être donné à l'état naturel c'est-à-dire, à raison d'une certaine dose que l'on donne au bétail, soit en dehors des repas, soit en l'ajoutant dans la crèche aux aliments. Grâce au sel, les animaux mangent davantage, ils digèrent mieux, se fortifient et sont moins sujets à certaines maladies, car le sel jouit de propriétés antiseptiques très marquées qui exercent leur action aussi sur le vivant. Ainsi on a remarqué des bœufs et des vaches auxquels on donnait journellement de fortes rations de sel, passer des crises d'épizootie sans être atteints.

Le lait des vaches qui reçoivent du sel est plus riche et plus abondant.

Le sel est surtout indiqué pour les animaux à l'engrais lorsque, vers la fin de l'engraissement, le dégoût paraît survenir et que l'appétit semble diminuer, lorsque les muqueuses se montrent pâles et ternes.

Il excite légèrement la muqueuse de la bouche, il augmente la sécrétion de la salive et cette stimulation se transmet jusqu'à l'estomac. Les sucs gastriques sont sécrétés plus abondamment et leur acidité augmente, en un mot la digestion s'opère d'une manière plus prompte et plus complète.

Il faut cependant éviter de le donner en excès, car alors il dessèche la bouche, le gosier et provoque une soif ardente qui peut devenir nuisible.

Il ne faut pas, oublier non plus que le sel est déjà réparti par la nature sous forme de chlorure de sodium dans les aliments que nous offrons au bétail. Mais il n'y en a que la portion, juste indispensable à la santé, aussi beaucoup de gens jugent-ils qu'il est préférable de laisser à l'instinct du bétail le soin de compléter la quantité de sel utile à son hygiène.

A cet effet on a imaginé les blocs de ce gemme et ces derniers temps, les rouleaux de sel, qui sont préférables et que l'on peut placer partout d'une manière apparente et facile à atteindre pour les animaux de toutes grandeurs. Ils sont mis, soit à l'écurie, soit en plein air sous un abri de tôle galvanisée, de façon à les soustraire à l'action des pluies. Cette disposition ingénieuse est très pratique. Il faut voir avec quelle rapidité les bêtes au pâturage apprennent à connaître l'emplacement du rouleau de sel et avec quelle satisfaction elles viennent le lécher.

F. BOREL.

* * *

— On s'occupe activement ces temps-ci à trouver la meilleure manière de conserver les œufs. Un procédé fort recommandé est celui-ci : On place dans des caissettes les œufs entourés de sel fin. Lorsqu'une caisse est pleine, on la ferme et sur le couvercle on place la date exacte. On peut les conserver ainsi pendant huit ou neuf mois, si l'on a soin de les mettre au sel sitôt pondus. Toutefois, au bout de cinq mois, le sel s'empare d'une portion des parties aqueuses du blanc comme du jaune qui deviennent plus épais. Chacun a remarqué qu'un œuf frais pondu est mouillé. Le liquide gommeux qui lui aide à glisser dans l'oviducte le préserve encore de la perte des liquides qu'il contient. Si les pondoirs sont propres, les œufs le seront aussi et on évitera ainsi de les laver, ce qui les prive de l'enduit.

La dépense est insignifiante, car le même sel peut servir indéfiniment, et, s'il devient impropre aux usages culinaires, il peut encore être employé à l'alimentation du bétail.

Ce procédé a encore un autre avantage, c'est qu'on peut sortir les œufs du sel et les conserver une ou deux semaines sans qu'ils se gâtent, car la coquille est salée.

* * *

— Un amateur qui entretient des lapins fait part à un journal allemand de ses observations et des résultats de ses expériences. En été il donne à ses animaux chaque matin une poignée d'avoine (un verre à boire par lapin adulte). En même temps ou une heure après il donne de l'herbe et cette portion de fourrage est renouvelée à midi et le soir. En hiver, le menu se compose de carottes, d'avoine, de foin ou de regain et de son bouillant. Les femelles qui allaitent ont besoin d'une nourriture variée et choisie. Les femelles portantes aussi perdent parfois un peu l'appétit, voilà pourquoi il est recommandé de varier leur nourriture. On peut ajouter au mets ordinaire un morceau de pain bien cuit dont les lapins sont très friands. Le même éleveur recommande de ne pas donner d'herbes aux petits lapins avant l'âge de 6 semaines de peur de leur donner la diarrhée ; il faudrait que la mère pût prendre sa nourriture dans un compartiment séparé et que le râtelier soit assez haut pour que les petits n'y puissent atteindre.